



ENREGISTREMENT
Correction

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

Divosan Extra VT55 est enregistré conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 31/12/2024. Si, avant cette date, la dernière substance active contribuant à la fonction biocide pour les types de produits pertinents conformément au règlement (UE) nr 528/2012 est approuvée, l'enregistrement n'est alors valable que jusqu'à la date d'approbation de cette substance active.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:

DIVERSEY BELGIUM SPRL

Numéro BCE: 0477.135.179

Haachtsesteenweg 672

BE 1910 KAMPENHOUT

Numéro de téléphone: +31(0)30 247 69 11 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: Divosan Extra VT55
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-01149
- Utilisateur enregistré: Uniquement pour les professionnels
- But visé par l'emploi du produit:
 - o Levuricide
 - o Bactéricide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o SL - concentré soluble
- Emballages enregistrés:

Bouteille 1.0, 5.0 l



Bidon 10.0, 20.0, 25.0 l
Conteneur 200.0, 600.0, 900.0, 950.0, 972.0, 1000.0 l

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (ADBAC/BKC (C12-16)) (CAS 68424-85-1): 15.0 %

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré:

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Uniquement enregistré comme désinfectant pour des surfaces ouvertes (pour désinfecter les sols, les murs, les ustensiles et autres équipements de préparation des aliments)

4 Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Uniquement enregistré comme désinfectant des surfaces pour l'usage au sein des équipements de transformation de viande et volaille, snack, laiteries ainsi que la plupart des autres types d'opération de transformation des aliments.

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH05	
SGH09	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Organismes cibles:



- o Bactéries
- o Levures

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Divosan Extra VT55:

DIVERSEY NETHERLANDS PRODUCTION BV, NL

Diversey Italy Production Srl, IT

Diversey Europe Operations BV, NL

Diversey UK Production Ltd, UK

Diversey Germany Production OHG, DE

Diversey España Production S.L.U., ES

Cheport spol s.r.o., CZ

Brenntag Polska Sp. z o.o., PL

Entegris Cleaning Process, FR

Flexible Medical Packaging Ltd, UK

Solvay Chemie, NL

Multifill BV, NL

Stockmeier Chemie, DE

Hydrachem Ltd, UK

VEIP Disinfectants BV, NL

Kemetyl Professional BV, NL

Brenntag GmbH, DE

Brenntag UK Limited, UK

Brenntag SA, FR

Brenntag Nederland BV, NL

EMMEGI DETERGENTS SRL, IT



GFL SA, CH

Kompak Nederland BV, NL

Aerosol Service Sp. z o.o., PL

Orvema BV, NL

Rudolf Dankwardt GmbH, DE

Univar Blandain SA, BE

Univar Solvents Ltd, UK

Van Dam Bodegraven BV, NL

Schmits Almelo, NL

Cosmoderma C/O Promeia, IT

Ashland, UK

Farmol SpA, IT

JT Grosvenor Ltd, UK

Elfa Pharm sp. z o.o., PL

Ionic Products Ltd, UK

Helichem BV, NL

- Fabricant Composes de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (ADBAC/BKC (C12-16)) (CAS 68424-85-1):

INNOSPEC PERFORMANCE CHEMICAL ITALIA SRL, IT

LONZA COLOGNE GMBH, DE

NOURYON SURFACE CHEMISTRY AB, SE

STEPAN EUROPE, FR

Thor GmbH (Acting for Thor Specialities (UK) Ltd, GB), DE

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.



- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement est valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).
- Conformément à l'article 24 de l'AR du 4/04/2019, le détenteur d'enregistrement est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Pour tout produit et/ou emballage destiné aux utilisateurs professionnels, il est de la responsabilité des personnes mettant à disposition sur le marché le produit et/ou l'emballage de veiller à ce qu'il ne soit pas fourni au grand public.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1B
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1
H411	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 2
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 5,0

§8. Conditions particulières à aux usages:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
Avenue Galilée 5/2, B - 1210 Bruxelles

sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des
1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN
Yeux	Lunettes de protection	Porter des lunettes de sécurité ou masques protecteurs	EN 166:2001
Mains	Gants	Matière: caoutchouc butyle Temps de pénétration: > = 480 min. Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures: Matière: caoutchouc nitrile Temps de pénétration: ? 30 min Epaisseur du matériau: ? 0.4 mm	EN 374-1:2003
Corps	Combinaison	Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire	EN 14605:2005+A1:2009

Bruxelles,

Nouvel enregistrement le 01/06/2021

Correction le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
Avenue Galilée 5/2, B - 1210 Bruxelles

(Bij M.B. 17/05/2019 - Par A.M. 17/05/2019)
L. Louis

24/06/2021 21:26:17